

**Métier**

**Le conseiller pédagogique : l'encadreur principal des enseignants chargés de cours**



Le conseiller pédagogique peut être nommé directeur d'école.



L'observation de la prestation de l'enseignant aboutit à l'entretien-conseil.

Photo : IMM

Photo : IMM

**IMM**  
Libreville/Gabon

*A la base, c'est quelqu'un qui maîtrise les didactiques des disciplines d'enseignement et la pédagogie. Ses missions sont circonscrites dans le champ de la supervision clinico-pédagogique des enseignants. Il est le levier du perfectionnement du système éducatif. Le métier passionne de plus en plus de jeunes instituteurs qui souhaitent poursuivre leur carrière professionnelle.*

**DE** tout temps, il a toujours été à la base du perfectionnement professionnel des enseignants chargés de cours et de l'amélioration du rendement scolaire des élèves. Il est de ce fait incontournable dans un système éducatif qui se veut de qualité et qui prône la réussite du plus grand nombre. Lui, c'est le conseiller pédagogique. Cet instituteur ou professeur à l'origine est un professionnel qui réalise

l'ensemble des fonctionnalités de l'enseignement et de l'encadrement pédagogique. Le profil de ce professionnel de l'enseignement du premier ou du second degrés est celui d'un manager capable d'évaluer les pratiques de classes des enseignants et d'y apporter des innovations en vue d'améliorer le travail scolaire des apprenants. Le conseiller pédagogique exerce sa compétence sous l'autorité de l'inspecteur pédagogique, du directeur de l'école normale ou du directeur de l'Institut pédagogique national (IPN). A cet effet, il aide les directeurs d'écoles ou les chefs d'établissements dans l'organisation pédagogique de leur structure scolaire ; il suit les enseignants dans la préparation des leçons ou la tenue des classes ; il organise, dans le cadre de l'animation pédagogique, des leçons d'essai ou de démonstration afin de faciliter l'échange d'expérience entre enseignants. Dans le même élan, il par-

ticipe au jury des examens et à l'encadrement des stages des maîtres ou des professeurs, pour ce qui est de l'enseignement secondaire. Cette action de supervision et d'encadrement suppose chez le conseiller, une volonté et une stratégie de changement, car il est appelé à diagnostiquer diverses lacunes qui limitent le rendement de l'enseignement. Il lui revient aussi de promouvoir les changements qui s'imposent. Dans une école normale de formation des enseignants, le conseiller pédagogique collabore avec les autres conseillers pour initier les élèves-enseignants aux méthodes et procédés adoptés par le système éducatif de notre pays. Il dispense les cours. Alors qu'affecté à l'IPN, il est chargé de faire appliquer correctement les programmes officiels. Il peut être nommé par sa hiérarchie pour exercer les fonctions de chef d'établissement.

**FORMATION**

\*Ne devient pas conseiller pédagogique qui veut. Il y a à la base une formation proprement dite, à en croire Evelyne Foundjagoye, directrice de l'école publique de Nzeng-Ayong lac. Il faut avant tout être enseignant avec une certaine expérience professionnelle, aménager sa monture en définissant clairement les objectifs de son projet, si l'on veut réussir et aller loin dans sa carrière. Mme Foundjagoye affirme avoir réussi au concours d'entrée à l'École normale supérieure (ENS). Ainsi au bout de trois ans de formation, ses études ont été sanctionnées par l'obtention du certificat de conseiller pédagogique pour l'enseignement primaire (CCPEP). "La formation à l'ENS comporte un tronc commun en pédagogie, psychologie et une spécialisation en didactique des disciplines. Ce métier me passionne", explique-t-elle l'air fier. Renchéri par Benoît Nkoh Ella, directeur de l'école de l'alliance chrétienne

du Pk8, qui indique avoir acquis les compétences en évaluation des enseignants, en techniques d'entretien clinico-pédagogique et animation pédagogique. "Il n'y a pas plus passionnant que suivre la prestation d'un enseignant et partager avec lui nos conseils, notre expérience professionnelle et notre bagage intellectuel", dit M. Nkoh Ella. **Avantages\***Toutes les activités liées au métier de conseiller pédagogique se rapportent à l'aide professionnelle à apporter à l'instituteur ou au professeur. Ce qui donne une satisfaction morale à celui qui l'exerce. Et nul doute, le métier nourrit son homme dans la mesure où, partie intégrante du corps d'encadrement, le conseiller pédagogique tirerait les avantages de sa profession, car son élévation en grades aurait des incidences financières appréciables. De facto, il n'envierait pas un autre fonctionnaire de sa catégorie. Surtout, que pour arrondir les angles, il a la possibilité de monnayer

ses prestations ailleurs. Par ailleurs, ce que déplorent les conseillers pédagogiques, Evelyne Foundjagoye et Benoît Nkoh Ella et toute la corporation, c'est "le manque de considération qui leur est parfois réservé par certains enseignants et chefs hiérarchiques, qui feignent de minimiser la part importante du boulot qu'ils réalisent quotidiennement au sein des établissements et de tout le système éducatif". Ils accusent ainsi certains de leur mettre les bâtons dans les roues. Par exemple en les empêchant d'accéder dans les salles de classes où les enseignants ont besoin d'eux. Du reste, le métier de conseiller pédagogique, s'il était mieux pratiqué comme par le passé, apporterait à l'école actuelle la plus value qui lui manque aujourd'hui. Du fait qu'il se situe en amont et en aval de la formation et de l'encadrement pédagogique des chargés de cours taxés de nonchalance.



Dans une classe, le conseiller pédagogique évalue les prestations des enseignants à l'aide d'une grille.



Photo : IMM

Photo : IMM